



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION n° 2022/09/110**

Finances locales - fonds de concours

OBJET : Extension du cimetière des Costières – demande de fonds de concours à la Communauté de communes de Petite Camargue

Séance du 19 septembre 2022
Date de convocation : 13 septembre 2022
Membres en exercice : 33
27 présents – 33 votants

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Véronique VEDRINE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE

Absents ayant donné procuration :

Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Katy GUYOT
Daniel SALMERON a donné procuration à Bruno PASCAL
Véronique VEDRINE a donné procuration à Rodolphe RUBIO
Alexandre BRIGNACCA a donné procuration à Magali NISSARD
Serge GARNIER a donné procuration à Jean-Pierre GUSAÏ
Carole CALBA a donné procuration à Emmanuelle GAVANON

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Jean-Paul BERTRAND a été élu à l'unanimité (Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO (2), Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Emmanuelle GAVANON (2), Jean-Pierre GUSAÏ (2), Agnès AUGUSTE).

RAPPORTEUR : Mme Annick CHOPARD, adjointe

EXPOSE : La commune de Vauvert va engager des travaux d'extension du cimetière de la Costière.

Ce cimetière paysager situé sur la parcelle BL n°24, au lieu-dit la Cruvière laisse une large place à la végétation et le nombre d'emplacements à concéder est désormais insuffisant. L'extension devrait répondre au besoin de la commune sur les dix prochaines années. Le projet maintient l'équilibre entre espace paysager et concessions traditionnelles et s'adapte aux pratiques funéraires en développement par la création d'un columbarium ainsi que d'un espace animalier.

La répartition des espaces sera la suivante :

- 34 emplacements en pleine terre (22 de 2 places, 12 de 4 places)
- 34 emplacements pour la réalisation de caveaux bâtis (16 de 2 places, 18 de 4 places),
- 27 emplacements de caveaux préfabriqués sur une zone enherbée (13 de 2 places, 14 de 4 places)
- 29 emplacements confessionnels
- 12 emplacements sur l'espace columbarium
 - Une zone enherbée et clôturée dédiée à l'inhumation des animaux de petite taille.

Les travaux de cette extension seront décomposés en deux lots :

- Lot 1 : Terrassement –VRD – Aménagements paysagers
- Lot 2 : travaux funéraires

pour un montant estimé de **353 550 € HT**.

Le projet remplit les critères d'éligibilité aux fonds de concours de la Communauté de commune de petite Camargue.

Ainsi, le plan de financement s'établit comme suit

- Communauté de commune de petite Camargue (fonds de concours) : 177 136 €
- Autofinancement commune de Vauvert : 176 414 €

PROPOSITION : Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le projet présenté et son plan de financement
- D'autoriser M. le maire à déposer l'autorisation d'urbanisme correspondante et de signer toutes pièces utiles à cette réalisation
- De solliciter le fonds de concours 2022 de la Communauté de commune de petite Camargue pour un montant de 177 136 €

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO (2), Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Emmanuelle GAVANON (2), Jean-Pierre GUSAÏ (2), Agnès AUGUSTE).

POUR EXTRAIT CONFORME

A Vauvert, le 19 SEP. 2022

Le Maire,


Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....*
- sa notification le.....*
- sa publication le.....*

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

